

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
27 MAI 2021

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la  
Dotation d'Équipement  
des Territoires Ruraux  
2021**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 mai 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 28 mai 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 mai 2021

Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD  
Monsieur JEAN-BAPTISTE à Monsieur RICHARD

**Secrétaire de séance :**

Madame LESUEUR

**OBJET** : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX 2021

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les données servant à la détermination des communes éligibles s'apprécient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant l'année au cours de laquelle est faite la répartition.

La Ville historique de Fourqueux étant à ce titre éligible en 2018, la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye peut bénéficier de cette dotation pendant trois ans de 2019 à 2021.

Dans ce cadre, pour la dernière année d'éligibilité, la Ville souhaite déposer deux dossiers en 2021 conformément au courrier du 6 avril 2021 du Préfet des Yvelines lançant l'appel à projets DETR pour l'exercice 2021.

Cette dotation a vocation à soutenir les projets permettant le maintien des services publics en milieu rural. Les catégories d'opérations prioritaires pour 2021 sont les suivantes :

- ✓ Développement économique et touristique,
- ✓ Secteur social et sanitaire,
- ✓ Nouvelles technologies,
- ✓ Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes,
- ✓ Rénovation thermique et transition énergétique.

La Ville souhaite présenter deux dossiers dans la catégorie « Nouvelles technologies » :

- ✓ L'informatisation des écoles maternelles (cycle 1) – montant des travaux :  
343 184,27 € HT soit 411 821,12 € TTC – subvention demandée : 114 000 € (40% du montant des équipements dans la limite d'un plafond de 2 000 € par classe)
- ✓ L'extension de la vidéoprotection – montant des travaux : 306 804,47 € HT soit 368 165,36 € TTC – subvention demandée : 92 041 € (30 % du montant des travaux)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines les dossiers entrant dans le cadre de la programmation 2021 de cette dotation d'équipement des territoires ruraux et à demander les cofinancements associés.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines les dossiers entrant dans le cadre de la programmation 2021 de cette dotation d'équipement des territoires ruraux et à demander les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye